

Argenta Pensioenspaarfonds Defensieve

Fiche mensuelle | 31 mars 2019

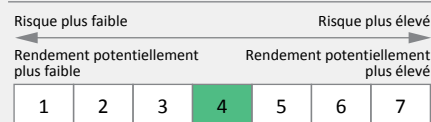
Fonds commun de placement de droit belge
Géré par Arvestar Asset Management

Morningstar ★★★★★ (*)

PORTRAIT

Classe d'actifs	Multi Asset
Catégorie	Fonds d'Épargne Pension
Stratégie	Stratégie Active
Structure juridique	Fonds commun de placement
Domicile	Belgique
Durée	Illimité
Monnaie de référence	EUR
Liquidité	Quotidienne
Date de création	20.10.2010
Date de la 1ère VNI (classe d'action)	03.11.2010
Enregistrement commercialisation	BE
ISIN	BE6208865897
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Frais courants*	1.33%
<i>*dont frais de gestion</i>	1.20%
Inv. minimum	50 EUR
VNI	70.89
Taille (toutes classes)	mn EUR 253.54
Nombre de positions	276

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SRRI établi conformément au Règlement UCITS (UE) N°583/2010

CARACTÉRISTIQUES DU PORTEFEUILLE

Partie obligataire	
Maturité (ans)	5.67
Duration (ans)	5.49
Modified duration (%)	5.46
Nombre d'émetteurs	215

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

Le fonds d'épargne pension investit principalement (sans aucune restriction géographique ou sectorielle quelconque) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui, par leur rendement ou plus-value, contribuent à l'accroissement de la valeur d'inventaire tout en diminuant les risques de perte par une diversification adaptée. La composition du portefeuille répond aux limites d'investissement imposées aux fonds d'épargne pension belges. Le fonds investit en actions ou instruments financiers similaires (à concurrence de maximum 40 % de son actif net). Ce fonds a reçu une dérogation et peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans les différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments monétaires émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen qui a adopté l'euro comme monnaie, pour autant qu'ils soient répartis entre six émissions au moins, dont aucune n'excède 30 % de l'actif net du compartiment.

RISQUES

Les risques suivants pourraient avoir une incidence importante, mais ne sont pas adéquatement reflétés dans le profil de risque et de rendement affiché:

- Risque de concentration : le portefeuille du fonds est largement composé de titres d'émetteurs relevant de l'Espace Economique Européen, ce qui peut rendre le portefeuille particulièrement sensible à l'évolution économique de cette zone.
- Risque de flexibilité: le manque de flexibilité du fonds est dû au produit même.

Vous trouverez plus d'informations ainsi qu'un aperçu complet des risques dans le KIID et le prospectus.

REPARTITIONS (%)

Allocation d'actifs

Actions	30.1
Obligations	69.3
Liquidités	0.6

Secteurs - Partie actions

Financières	4.4
Consommation cyclique	4.0
Industrie	3.8
Santé	3.6
Technologies de l'information	3.1
Consommation non-cyclique	2.7
Matériaux	2.3
Communications	1.9
Services publics	1.8
Immobilier	1.5
Energie	0.9

Ratings - Partie obligataire

AAA	9.4
AA+	1.2
AA	5.0
AA-	4.0
A+	4.3
A	6.0
A-	4.6
BBB+	15.6
BBB	4.0
BBB-	15.0
Sans rating	0.1

Capitalisations boursières des actions

> 3 milliards EUR (Espace éco. eur.)	17.1
< 3 milliards EUR (Esp. éco. europ.)	6.5
Hors Espace éco. europ.	5.8

10 principales actions

Kbc Groep	0.7
Koninklijke Ahold	0.6
Enel	0.5
Iberdrola	0.5
Novartis	0.5
Croda International Plc	0.5
Mediobanca	0.4
Deutsche Telekom	0.4
Astrazeneca	0.4
Novo Nordisk B	0.4

Secteurs - partie obligataires

Obligations d'Etat	39.3
Banques	5.9
Industrie	5.4
Biens de consommation	3.3
Services publics	3.2
Services financiers	2.6
Télécoms	2.3
Technologie	2.2
Santé	2.1
Immobilier	1.1
Assurances	1.1
Chimie	0.8

Argenta Pensioenspaarfonds Defensieve

Fiche mensuelle | 31 mars 2019
Monnaie de référence EUR

RENDEMENT (%) (*)

	Fonds
1 mois	1.55
YTD	5.26
1 an	1.65
3 ans rend. actuariel	2.60
5 ans rend. actuariel	3.86
10 ans rend. actuariel	-
Depuis la création rend. actuariel	4.24

STATISTIQUES (5 ANS) (*)

Volatilité	%	4.59
Ratio de Sharpe		0.89
Ecart à la baisse	%	2.49
Ratio de Sortino		1.64
Mois positifs	%	58.33
Taux hors risque -0.24%		

VNI SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES (*)



INFORMATION FISCALE

Vous bénéficiez chaque année d'un avantage fiscal en fonction de la prime versée. Le montant donnant droit à une diminution des impôts est limité à max. 980 EUR par année (augmentation du plafond fiscal maximal : 1260 EUR par an) et par contribuable. A l'inverse, le capital sera soumis à une taxe de 8% (taxe anticipative) à votre 60e anniversaire si vous n'aviez pas encore 55 ans au moment de l'ouverture de votre compte d'épargne-pension ou au dixième anniversaire de l'ouverture de votre compte si vous aviez déjà 55 ans à la date de l'ouverture de votre compte. Les récupérations anticipatives entraînent une augmentation du taux à 33%. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant la souscription il est nécessaire de prendre connaissance du prospectus et des Informations clés pour l'investisseur (KIID). Ces documents sont disponibles gratuitement en français et néerlandais auprès du service financier (Argenta Banque d'Épargne sa, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers) et sur le site web www.argenta.be. Les VNI sont publiées sur les sites web www.tijd.be et www.lecho.be.

En cas de plaintes, vous pouvez en parler avec votre directeur d'agence Argenta. Vous pouvez aussi vous adresser à Argenta Banque d'Épargne sa, Belgiëlei 49-43, 2018 Anvers, tél. 03 285 56 45, klachtenbeheer@argenta.be. Les plaintes téléphoniques doivent être confirmées par fax, email ou courrier. Vous trouvez qu'Argenta Banque d'Épargne sa n'a pas ou pas suffisamment répondu à votre plainte ? Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsfin, l'ombudsman des conflits financiers, North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles, tél. 02 545 77 70, ombudsman@ombudsfin.be. Vous avez aussi le droit d'entamer un procédure juridique.

(*) Les chiffres de performances et le graphique de la VNI tiennent compte des frais de gestion et des autres frais récurrents, mais non des frais d'entrée et de sortie ni des taxes boursières. Les performances sont calculées selon la méthode cumulative pour les périodes inférieures à un an et selon la méthode actuarielle pour les périodes supérieures à un an. Sauf indication contraire, le rendement est exprimé dans la même devise que celle de la valeur d'inventaire. Pour les compartiments ou les classes d'actions dont la valeur nette d'inventaire et le rendement sont exprimés dans une autre devise que l'euro, il faut tenir compte du fait que le rendement en euro peut se voir réduit ou augmenté par les fluctuations des taux de change. Il s'agit toujours de chiffres historiques basés sur les résultats du passé. Ils ne constituent en aucun cas une garantie pour les rendements à venir. Les chiffres de rendement sont calculés par Degroof Petercam Asset Management.

Argenta Pensioenspaarfonds Defensieve

Fiche mensuelle | 31 mars 2019

LEXICON

Action de capitalisation	Les actions de capitalisation ne distribuent pas de dividende mais réinvestissent leurs revenus. A la vente, vous recevez les éventuels revenus réinvestis en une seule fois sous la forme d'une plus-value.
Actions de distribution	Les actions de distribution versent leurs revenus éventuels (e.a. plus-values, dividendes et intérêts) sous forme de dividende.
Allocation d'actifs	L'allocation d'actifs consiste en la répartition judicieuse des actifs d'un portefeuille ou fonds entre différentes classes d'actifs ou catégories de placements : actions, obligations, liquidités, immobilier et autres classes d'actifs.
Asset Test (%)	Test pour déterminer si un fonds (ou un compartiment) investit directement ou indirectement plus de 10% de son patrimoine dans des créances visées à l'article 19bis CIR92. Dans ce cas, un précompte mobilier libératoire de 30% est dû sur les revenus provenant de ces créances lors du rachat ou de la cession à titre onéreux des actions du fonds ou lors du partage total ou partiel de l'avoir social de la sicav ou du compartiment concerné.
Beta-adjusted duration	La duration (voir ci-dessous) est un indicateur de la sensibilité d'une obligation à l'évolution des taux. Dans le cas des obligations liées à l'inflation, il est calculé une duration ajustée au beta. La duration est alors un indicateur de la sensibilité d'une obligation indexée à l'évolution des taux réels. La duration ajustée au beta mesure la sensibilité d'une obligation indexée vis-à-vis des évolutions des taux nominaux.
Break-even (niveau de)	Le niveau de break-even ou de point mort d'inflation est un terme utilisé dans le cadre de compartiments investis en obligations liées à l'inflation. Le point mort d'inflation correspond à la différence de rendement entre une obligation indexée et celui d'une obligation nominale émise par le même émetteur et pour la même maturité. Le niveau de point mort d'inflation est un indicateur des attentes de marché en matière d'inflation. Pour un compartiment investi en obligations liées à l'inflation, les fiches mensuelles mentionnent la moyenne pondérée du niveau de point mort d'inflation des obligations sous-jacentes.
Consommation cyclique	Les biens et services dont la consommation est influencée par le cycle économique. Leur consommation augmente lorsque la croissance économique est plus forte. Parmi les exemples, on peut citer les voitures ou le tourisme.
Consommation non-cyclique	Les biens et services dont la consommation n'est pas influencée par le cycle économique, c'est-à-dire les produits ou services qui répondent à un besoin essentiel, comme l'alimentation.
Duration	La duration est exprimée en années et correspond à la durée de vie moyenne pondérée d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations. Il s'agit d'un indicateur de la sensibilité aux taux d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations. Lorsque les taux montent, les cours des obligations existantes et par conséquent la valeur d'inventaire d'un compartiment obligataire baissent. Plus la duration est longue, plus l'impact d'une hausse des taux est négatif. L'inverse est bien entendu tout aussi valable. Lorsque les taux baissent, la valeur d'inventaire du compartiment obligataire augmente. L'impact positif croît à mesure que la sicav présente une duration plus élevée. La duration, calculée selon la méthode dite Macaulay, est le résultat d'un calcul complexe qui tient compte, entre autres, de la valeur actuelle, du taux, du coupon et de l'échéance.
Ecart à la baisse	L'écart à la baisse correspond à l'écart-type annualisé des rendements mensuels en dessous d'un niveau donné. Le calcul de l'écart à la baisse dans nos fiches est fondé sur les taux sans risque. Autrement dit, l'écart à la baisse ne tient pas compte de la volatilité du compartiment sur les marchés à la hausse en vertu du raisonnement selon lequel un investisseur est plus sensible à la volatilité de son placement sur un marché à la baisse.
Ecart-type (standard deviation)	Indique dans quelle mesure les rendements périodiques d'un fonds s'écartent de son rendement moyen pour une période définie. L'écart-type est un indicateur de la volatilité et du risque d'un compartiment.
Floating Rate Notes (FRN)	Obligations à taux flottants: le coupon est recalculé régulièrement, par ex. tous les 3 mois sur base des conditions du marché.
Fonds de placement ou fonds	Les termes « fonds » ou « fonds de placement » indiquent les Organismes de Placement Collectif (OPC) constitués sous la forme d'une société (sicav) ou d'un fonds commun de placement et également les compartiments de sicav.
High yield	Les titres de créance avec un rating inférieur, notamment de BB+ à D chez Standard & Poor's et Fitch et de BA1 à C chez Moody's, sont considérés comme « high yield » ou « speculative grade ». Ces derniers sont aussi nommés « junk bonds ». Le risque de défaut est plus élevé et par conséquent ces obligations offrent un coupon plus élevé que les obligations « investment grade ».
Horizon d'investissement	Horizon d'investissement recommandé : nombre d'années durant lesquelles un fonds doit au minimum être conservé dans des conditions normales. Cet horizon d'investissement recommandé ne signifie en aucun cas que l'investisseur a la garantie de récupérer son capital au terme de l'horizon d'investissement.
Investment grade	Les titres de créance avec un rating de AAA à BBB- chez Standard & Poor's et Fitch et de Aaa à Baa3 chez Moody's sont considérés comme « investment grade ».
Maturité moyenne	Echéance restante moyenne de toutes les obligations sous-jacentes, pondérée selon le montant investi dans chaque obligation. Le calcul de l'échéance et du rendement à échéance pour les obligations subordonnées se fonde toujours sur la première date de call. Il existe néanmoins quelques exceptions à la règle. Si la valorisation de l'obligation laisse apparaître une probabilité élevée de non-exercice du call, nous utilisons alors pour cette obligation l'échéance finale plutôt que la première date de call.
Modified duration	La modified duration est exprimée en pourcentage et indique le changement en % du cours d'une obligation ou sicav d'obligations lorsque les taux changent de 1%.
Mois positifs (%)	Nombre de mois, exprimé en pourcentage par rapport au nombre total de mois, durant lesquels un fonds a enregistré un rendement supérieur au taux sans risque.

Argenta Pensioenspaarfonds Defensive

Fiche mensuelle | 31 mars 2019

Morningstar Overall Rating	Morningstar classe les fonds selon une échelle qui va de 1 à 5 étoiles. Celles-ci sont attribuées sur base de leur performance vis-à-vis de fonds comparables, après ajustement au risque et en tenant compte de tous les frais pertinents liés à la commercialisation. Le rating est calculé, si possible, sur 3, 5 et 10 ans. Le « Morningstar Overall Rating » correspond à la moyenne des ratings sur 3 ans, 5 ans et 10 ans. Le nombre d'étoiles dépend de la position vis-à-vis des autres fonds appartenant à la même catégorie Morningstar : 5 étoiles pour les fonds dans le top 10%, 4 étoiles pour ceux dans les 22,5% suivants, 3 étoiles pour ceux dans les 35% suivants, 2 étoiles dans les 22,5% suivants, 1 étoile pour les fonds dans les derniers 10%. Vous trouverez de plus amples informations sur http://www.morningstar.be/be/glossary/98989/morningstar-rating.aspx .
Obligations subordonnées	Les obligations financières par ordre d'importance : <ul style="list-style-type: none"> • Obligations privilégiées ou Senior : ces titres sont prioritaires en matière de paiement des intérêts et sont les premiers bénéficiaires de l'argent restant en cas de faillite. • Lower Tier Two : le paiement du coupon ne peut pas être différé et le non-remboursement d'un coupon est considéré comme un défaut. Ces obligations ont une date d'échéance fixe. • Upper Tier Two : ces titres ont une échéance perpétuelle. Le paiement des intérêts peut être différé, mais le coupon est cumulatif, ce qui signifie qu'il devra être payé à une date ultérieure. Ce type d'emprunt est assorti d'une date (date de call) à laquelle l'émetteur peut décider de le rembourser. Si le remboursement n'a pas lieu, le coupon est alors relevé (step-up). • Tier One : ces obligations sont privilégiées par rapport aux actions, mais subordonnées par rapport à tous les autres titres de dette. Un coupon qui n'est pas payé est perdu (non cumulatif). Ces obligations peuvent aussi être sollicitées pour compenser des pertes, ce qui réduit le principal. Les Tier Ones ont une durée perpétuelle, mais une date de call est également prévue.
OPC	Les Organismes de Placement Collectif (OPC) comprennent les catégories de placements suivantes : fonds communs de placements, sociétés d'investissement à capital variable (sicav) et sociétés d'investissement à capital fixe (sicaf).
Performance YTD	La performance YTD est égale à la performance du fonds depuis le début de l'année courante.
Rating (d'un émetteur d'obligations)	Le rating indique la solvabilité d'un émetteur d'obligations. Les ratings sont accordés par des bureaux de recherche spécialisés comme Standard & Poor's (S&P's), Fitch IBCA ou Moody's. Vous trouverez de plus amples informations concernant les ratings sur les sites internet suivants : www.standardandpoors.com , www.moody.com et www.fitchratings.com ou auprès du service financier. La répartition des ratings au sein d'un portefeuille obligataire est indiquée sur les fiches produit. Pour chaque titre en portefeuille, nous calculons la moyenne des ratings attribués à l'émetteur par S&P's, Fitch et/ou Moody's. Sur la fiche produit, la présentation de la répartition des ratings pour l'ensemble du portefeuille suit l'échelle de ratings de S&P's.
Ratio de Sharpe	Le ratio de Sharpe reproduit le rendement par rapport au rendement sans risque par unité de risque couru. L'indicateur de risque que nous utilisons pour le calcul du ratio de Sharpe est la volatilité. Plus le ratio est élevé, plus la surperformance pour un niveau de risque donné a été grande.
Ratio de Sortino	Le calcul du ratio de Sortino est très proche du calcul du ratio de Sharpe, à ceci près que l'unité de risque utilisée n'est pas la volatilité, mais la downside deviation.
Swing pricing	Mécanisme permettant à un fonds de régler les frais de transactions découlant des souscriptions et rachats par les investisseurs entrants et sortants. Ainsi, les investisseurs existants ne devront en principe plus supporter indirectement les frais de transactions. Comment ça marche ? Le swing pricing n'intervient que lorsqu'une valeur seuil prédéfinie est atteinte. Cette valeur seuil s'exprime sous forme de pourcentage du total des actifs nets du fonds. La VNI est corrigée chaque fois que la valeur seuil est dépassée : en cas d'entrées nettes de capitaux, un pourcentage déterminé de la VNI, le 'swing facteur lié aux souscriptions', est ajouté à la VNI ; en cas de rachats nets, un pourcentage déterminé de la VNI, le 'swing factor lié aux rachats', est déduit de la VNI.
Taux hors risque	Le taux hors risque correspond au taux de rendement théorique d'un investissement dont le niveau de risque serait nul. Il représente l'intérêt auquel un investisseur pourrait s'attendre venant d'un investissement dont le risque serait absolument nul sur une période spécifique. Le taux sans risque est utilisé dans le calcul de ratios tels que le ratio de Sharpe, l'écart-type et le pourcentage de mois positifs. Pour ces calculs, DPAM utilise le taux à trois mois comme taux sans risque de référence.
Valeur nette d'inventaire	Le terme de valeur nette d'inventaire (en abrégé: VNI) est, pour un OPC, égale à l'actif total du portefeuille réduit de tous ses frais (comme les indemnités de gestion et d'administration). Si l'on souhaite connaître la valeur nette d'inventaire par part, il suffit de diviser la VNI totale par le nombre de parts en circulation.
Volatilité	La notion de volatilité indique la variabilité du cours d'un titre. Une volatilité élevée signifie que le cours d'un titre évolue fortement à la hausse et à la baisse sur une période relativement courte. La volatilité est aussi un indicateur du risque que court un investisseur avec un instrument de placement déterminé. Notre site internet et les fiches reproduisent la volatilité à la lumière de l'écart-type annualisé des rendements mensuels sur les 5 dernières années ou depuis le lancement du fonds.